

Communiqué de presse

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Saison 2019 de pêche blanche...

La gestion de l'activité sera confiée à Contact Nature Rivière-à-Mars pour l'arrondissement de La Baie

Saguenay, le jeudi 16 août 2018 – La Ville de Saguenay avise les amateurs de pêche blanche qu'un changement sera effectué pour la prochaine saison, la gestion de l'activité ayant été confiée à Contact Nature Rivière-à-Mars. En effet, la municipalité souhaitant se doter d'un nouveau modèle de gestion avec une approche utilisateur/payeur, elle a discuté avec l'organisme à but non lucratif qui était déjà mandataire dans le dossier. L'offre acceptée permettra à Saguenay d'atteindre plusieurs objectifs, dont réduire les coûts d'exploitation de l'activité de même que le temps requis en ressources humaines.

L'entente spécifique de contrat de gestion sera valide pour un an, afin de permettre des ajustements à la suite de cette première année qui sera définitivement charnière pour ce dossier en constante évolution. La Ville de Saguenay détenant une convention avec Pêches et Océans Canada et Transports Canada, elle demeurera l'autorité compétente en matière de sécurité. Ainsi, elle effectuera un suivi serré avec le mandataire pour s'assurer que la réglementation soit bien respectée. Des inspections seront faites au cours de la saison, par le personnel du Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, les policiers de même que les pompiers, tant pour s'assurer de la conformité des cabanes et des installations, que du respect des règles en matière de sécurité publique et incendie.

Le mandataire, quant à lui, veillera à gérer la saison dans son entièreté, c'est-à-dire qu'il sera désormais de son ressort de voir : à la prévente des emplacements, au prédéneigement et à la préparation des villages, à contracter les firmes pour les prises de mesures et le déneigement, à tout ce qui touche l'embarquement des cabanes, aux services et activités sur les glaces pendant la saison, aux communications pour chaque étape de réalisation, et bien sûr, au débarquement. Son rôle sera toutefois limité aux zones prédéfinies par la Ville pour les villages. Toute activité en dehors des sites sera sous la supervision de Saguenay. Cette dernière tolérera des abris temporaires dans les zones considérées à risque, comme elle le faisait auparavant. Également, elle veillera à l'évacuation de tous ceux et celles qui tenteront de pêcher là où l'accès est interdit, principalement à proximité de la voie navigable.

Il est à noter que Contact Nature Rivière-à-Mars sera mandataire pour l'arrondissement de La Baie seulement. Effectivement, la situation qui prévalait depuis quelques années déjà au lac Kénogami ne sera en aucun temps modifiée. L'association continuera son bon travail de gestion, en comptant sur le support de la Ville pour les mesures, le déneigement, certaines communications et la vigie au niveau sécurité, comme elle le fera pour l'arrondissement de La Baie. Le seul changement qui sera effectué pour le secteur Jonquière sera en fait la fermeture du village du Camping Jonquière, qui n'attirait que quelques cabanes à pêche depuis les deux dernières années (trois en 2018).

Les élus de l'arrondissement de La Baie se disent très satisfaits de l'entente qui sera signée sous peu avec Contact Nature Rivière-à-Mars qui a joué un rôle clé dans les dernières années en matière de pêche blanche. Ils soutiennent cet organisme qui privilégie une approche participative, où la sécurité sera au centre des préoccupations, tant pour les usagers que pour la faune et la flore. La mairesse de Saguenay, Mme Josée Néron, a précisé : « Nous souhaitons assurer la pérennité de l'activité de pêche blanche, laquelle amène d'importantes retombées économiques et demeure une véritable passion pour bon nombre de nos citoyens. Nous pensons que Contact Nature Rivière-à-Mars fera un excellent travail et que la formule utilisateur/payeur est la meilleure avenue. Les coûts seront moindres pour notre organisation qui tient à maintenir la pêche blanche sur son territoire, tout en réduisant l'impact au niveau des fonds publics. Par contre, il faut savoir que même si la Ville se retire pour la réalisation générale de l'activité, elle ne lésinera jamais sur la sécurité. Elle gardera un œil averti afin que tout se déroule dans les règles de l'art pour assurer la sécurité des organisateurs, des propriétaires de cabane et de leurs proches. »

-30-

Source : Marie-Hélène Lafrance
 Chef de division, service aux citoyens
 Ville de Saguenay
 Tél. : 418 698-3350 poste 5225

Info : **PÊCHE BLANCHE LA BAIE**
 Martin Harvey
 Conseiller municipal
 Ville de Saguenay
 Tél. : 418 718-0234

PÊCHE BLANCHE LAC KÉNOGAMI
 Jonathan Tremblay
 Conseiller municipal
 Ville de Saguenay
 Tél. : 581 235-5081